



PAIEMENT DES PFMP

Pour l'inscription au lycée, **chaque élève doit fournir un RIB d'un compte à son propre nom.**

C'est à cette unique condition que nous pourrons lancer la rémunération des périodes de formation en milieu professionnel mises en place depuis la rentrée scolaire 2023.

Afin de vous faciliter cette démarche, si vous n'êtes pas encore titulaire d'un compte à votre nom propre, vous pourrez bénéficier de la présence de la Banque Populaire, partenaire local du lycée et de l'Education Nationale pour ouvrir ce compte le jour des inscriptions
Lundi 30 juin 2025

→ Pour réaliser cette ouverture de compte, il faudra vous munir des documents suivants :

- ☐ Copie de la carte nationale d'identité
- ☐ Avis d'imposition des parents
- ☐ Attestation d'hébergement de l'enfant par ses parents

Cette procédure sur place n'est pas obligatoire, c'est simplement un service en plus. Vous pouvez également ouvrir un compte de façon individuelle auprès de votre propre banque ou d'une banque en ligne de type BoursoBank, Hello Bank, Fortuneo ou MonaBank (etc).

L'essentiel est de disposer, au moment de l'inscription, du RIB demandé.

Vous pourrez compter sur notre accompagnement sur cette question lors de votre venue aux inscriptions.

Caroline TALLEC, Proviseure.